



Renouvellement Certificat PH3 (Gazage des taupes par l'utilisation du Phosphore d'Hydrogène) - Formation continue -



Nous contacter



Les Vaseix

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

- Savoir déterminer le rongeur responsable des dégâts observés,
- Connaître la biologie de la taupe,
- Connaître les différentes méthodes de lutte contre les rongeurs,
- Savoir utiliser en toute précaution et sécurité le Phosphore d'hydrogène pour lutter contre les taupes.

CONDITIONS DU MÉTIER

L'utilisation du phosphore d'hydrogène (PH3) pour la lutte contre les taupes est régie par un arrêté ministériel en date du 10 octobre 1988 (modifié le 22 oct. 2003). Seuls les utilisateurs titulaires d'un certificat de qualification au gazage agréé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) peuvent réaliser ce type d'intervention.

PUBLIC CIBLÉ

Professionnels :

- Salariés
- Chefs d'entreprise

Contact

CFPPA Les Vaseix-Bellac
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfppa.limoges@educagri.fr

Pré-requis

Certificat individuel à l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques en cours de validité (certiphyto)

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement, de la demande de financement ainsi qu'à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Après réalisation d'un positionnement

Modalités d'alternance

Formation dispensée exclusivement en Centre de Formation

Modalités d'adaptation du parcours

Formation accessible aux personnes en situation de handicap avec prise en compte des besoins spécifiques. Adaptation du parcours (modalités pédagogiques, évaluations) possible selon la situation, les résultats du positionnement. Coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »

Modalités pédagogiques

Formation dispensée en présentiel, en salle (cours, échanges de pratiques, mise en situation, études de cas).

Validation de la formation

Mode de validation	Certificateur :
Certifiant	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Contenus principaux de la formation

< La réglementation et le mode de vie de la taupe :

- Agrément et certification
- Transport et stockage, protection des utilisateurs
- Registre phytosanitaires

< Observation : être capable de mettre en pratique sur le terrain et de connaître différents types de lutte :

- Dégâts causes, matériel utilisé, les EPI et analyse de chantiers
- Les techniques alternatives (piégeage, répulsifs, appareils à onde de choc)
- L'utilisation du PH3 en sécurité
- Rappel des exercices pratiqués sur parcelles agréées.

Durée totale de la formation : 7h00

Modalités d'évaluation

Attestation de formation permettant la demande de renouvellement du Certificat à l'utilisation du PH3

Rémunération

Formation non rémunérée.

Tarifs et financements

Coût de la formation :
Individuel : 140€ par jour
Groupe : 1 100€ par jour

Salariés, chefs d'entreprise... Quel que soit votre statut, différentes solutions existent pour financer votre projet de formation. Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches et une proposition individualisée vous sera remise.

Chiffres clés

Taux de satisfaction : 100%

Contacts

Centre de formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de la Haute-Vienne (CFPPA 87)

Site des Vaseix

Les Vaseix

87430 Verneuil/Vienne

05.55.48.44.30

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur des stages courts de la formation continue :

Carine BOURROU

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : carine.bourrou@educagri.fr

Référente administrative :

Carine BOURROU

Tél : 05.55.48.44.30

Mail : carine.bourrou@educagri.fr

Référente handicap :

Estelle NGUYEN

Tél : 05.55.48 44 30

Mail : estelle.nguyen@educagri.fr